

**Avenant n°1 à la convention d'application de la
convention partenariale de site Opération Campus
prévoyant les appels de fonds des subventions.**

Entre

**L'Université de Strasbourg
Le Crous de Strasbourg
L'Insa Strasbourg**

Et

**L'État
La Région Grand Est
La Collectivité Européenne d'Alsace
L'Eurométropole de Strasbourg**

ENTRE :

L'Université de Strasbourg, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, représentée par son Président, Monsieur Michel DENEKEN,
Ci-après dénommée « l'Université de Strasbourg » ou « l'Unistra »,

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Strasbourg, établissement public administratif, représenté par sa Directrice générale, Madame Lina RUSTOM,
Ci-après dénommée « le Crous »,

L'institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, représenté par son Directeur, Monsieur Romuald BONÉ,
Ci-après dénommé « l'Insa »,

ET :

L'État, représenté par la Préfète de région Grand Est
Ci-après, dénommé « l'État »,

Le Conseil régional Grand Est, représenté par son Président,
Ci-après dénommé « la Région »,

La Collectivité Européenne d'Alsace représentée par son Président,
Ci-après dénommée « la CEA »,

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par sa Présidente,
Ci-après dénommée « l'Eurométropole »,

Vu la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu l'ordonnance n°2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité Européenne d'Alsace ;

Vu le décret n°2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;

Vu les délibérations du Conseil Régional Grand Est n°16CP-2728 du 25 novembre 2016, n°20CP-32 du 14 février 2020, n° 20CP-1509 du 18 septembre 2020 et n°21CP-348 du 12 février 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n°CD/2016/156 du 28 novembre 2016 ;

Vu la délibération de la commission permanente de l'Eurométropole n°35 du 25 novembre 2016 ;

Vu la délibération du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Strasbourg point n°4a du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg n°47-2016 du 29 septembre 2016 ;

Vu la délibération de l'Université de Strasbourg n°327-2016 du 27 septembre 2016 ;

Vu la Convention partenariale de site Opération Campus de Strasbourg signée le 21 février 2011, actualisée le 26 octobre 2016 ;

Avenant n°1 à la convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus prévoyant les appels de fonds des subventions

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du présent avenant

La convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus, signée le 20 décembre 2016, prévoit les modalités de versement des participations des co-financeurs de l'Opération Campus de Strasbourg comme définies dans la convention partenariale de site signée le 21 février 2011.

L'objet du présent avenant est :

- de valider la maîtrise d'ouvrage par le CROUS de l'opération « Vie étudiante site de l'hôpital » en lieu et place de l'Unistra,
- de modifier le calendrier prévisionnel des appels de fonds des subventions versées aux établissements porteurs des opérations (Université de Strasbourg, Crous et Insa) dont ils ont la responsabilité, sans incidence sur la participation totale de chacun des financeurs.

ARTICLE 2 : Substitution des parties

En application de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019, et plus particulièrement de son article 10, à compter du 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace succédera aux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans tous leurs droits et obligations. La présente convention continuera cependant à être exécutée dans les conditions prévues jusqu'à son échéance, sauf accord contraire des parties.

ARTICLE 3 : Modification de la maîtrise d'ouvrage

Les tableaux ci-après se substituent aux tableaux figurant à l'article 1 de la convention initiale. Ils rappellent les engagements de la convention de site et listent les opérations objets de la convention et du présent avenant. L'unique modification concerne la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Vie étudiante site de l'hôpital » qui est assurée par le CROUS et non par l'Université de Strasbourg comme prévu initialement.

Les opérations en italique ci-après sont listées à titre d'information et sont hors périmètre de la convention initiale et de son avenant.

	Code opération	Opération	MOA	Montant inscrit	Subvention globale	Prorata	Par Etat	Part Région	Par Em S	Part CEA	Part Autre
Unistra	OC3	Learning Center	Unistra	30 200 000 €	8 000 000 €	26,49%	22 200 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	5 000 000 €	
	OC12a	Planétarium	Unistra	7 830 000 €	500 000 €	6,39%	7 330 000 €		500 000 €		
	OC12b	Zoologie	Unistra	10 000 000 €	1 500 000 €	15,00%	8 500 000 €		1 500 000 €		
	OC15	Extension ISIS DC	Unistra	17 000 000 €	2 000 000 €	11,76%	15 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €		
	OC14a	G2EI Manufacture	Unistra	25 440 000 €	14 000 000 €	55,03%	11 440 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €		
	Sous-total versements à l'Unistra				26 000 000 €		64 470 000 €	9 500 000 €	11 500 000 €	5 000 000 €	- €
Crous	OC13	INSA	Insa	24 370 000 €	12 000 000 €	49,24%	12 370 000 €	7 000 000 €	5 000 000 €		
	OC9b et c	Cité Paul Appel - Tranc	Crous	26 000 000 €	6 000 000 €	23,08%	2 000 000 €			6 000 000 €	18 000 000 €
	OC18	Me étudiante site de l'h	Crous	6 910 000 €	1 000 000 €	14,47%	5 910 000 €			1 000 000 €	
	Sous-total versements aux établissements porteurs				45 000 000 €		84 750 000 €	16 500 000 €	16 500 000 €	12 000 000 €	18 000 000 €
Autres	OC7	MUI	Sers	15 200 000 €	5 500 000 €	36,18%	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	2 500 000 €	8 200 000 €
	OC19	EMPEGE	Région	21 000 000 €	14 000 000 €	66,67%	7 000 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €		
	Totaux			183 950 000 €	64 500 000 €	35,06%	93 250 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €	14 500 000 €	26 200 000 €

Avenant n°1 à la convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus prévoyant les appels de fonds des subventions

ARTICLE 4 : Appels de fonds auprès de la Région

Le calendrier des appels de fonds auprès la Région ci-après se substitue à celui prévu à l'article 2 de la convention initiale. Les appels de fonds annuels peuvent faire l'objet d'acomptes intermédiaires justifiés par l'avancement de l'opération du bénéficiaire dans la limite du montant annuel prévu.

Code opérati	Opération	MOA	Montant inscrit	Participation Région	Prorata	Proposition de programmation de la participation de la Région Grand Est						
						Versé < 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OC3	Learning Center	Jnista	30 200 000 €	1 500 000 €	4,97%	1 000 000 €	400 000 €	- €	- €	100 000 €	- €	- €
OC12a	Planétarium	Jnista	7 830 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OC12b	Zoologie	Jnista	10 000 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OC15	Extension ISIS DC	Jnista	17 000 000 €	1 000 000 €	5,88%	700 000 €	- €	- €	300 000 €	- €	- €	- €
OC14a	G2EI Manufacture	Jnista	25 440 000 €	7 000 000 €	27,52%	500 000 €	1 000 000 €	- €	- €	500 000 €	- €	- €
Sous-total versements à l'Unistra				9 500 000 €		2 200 000,00 €	1 400 000,00 €	5 000 000,00 €	300 000,00 €	600 000,00 €	- €	- €
OC13	Insa	Insa	24 370 000 €	7 000 000 €	28,72%	1 900 000 €	1 500 000 €	800 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €	600 000 €	- €
OC30 et OC18	Cité Paul Appel - Tranc	Crous	26 000 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OC18	Me étudiante site de l'ICrous	Crous	6 910 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous-total versements aux établissements porteurs				16 500 000 €		4 100 000 €	2 900 000 €	5 800 000 €	1 300 000 €	1 800 000 €	600 000 €	- €
OC7	MJI	Sers	15 200 000 €	1 500 000 €	9,87%	1 500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OC19	EMPEGE	Région	21 000 000 €	7 000 000 €	33,33%	7 000 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total des versements				25 000 000 €		12 600 000 €	2 900 000 €	5 800 000 €	1 300 000 €	1 800 000 €	600 000 €	- €

ARTICLE 5 : Appels de fonds auprès de la Collectivité Européenne d’Alsace

Le calendrier des appels de fonds auprès de la Collectivité Européenne d’Alsace ci-après se substitue à celui prévu à l’article 2 de la convention initiale.

Code opération	Opération	MOA	Montant inscrit	Participation CD67/CEA	Prorata	Proposition de programmation de la participation de la Collectivité Européenne d'Alsace						
						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OC3	Learning Center	Unistra	30 200 000 €	5 000 000 €	16,58%	2 500 000 €	1 000 000 €	900 000 €	- €	600 000 €	- €	- €
OC12a	Planétarium	Unistra	7 830 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OC12b	Zoologie	Unistra	10 000 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OC15	Extension ISIS DC	Unistra	17 000 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OC14a	GZEI Manufacture	Unistra	25 440 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous-total versements à l'Unistra						2 500 000 €	1 000 000 €	900 000 €	- €	600 000 €	- €	- €
OC13	Insa	Insa	24 370 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OC9b et 9c	Cité Paul Appel - Tranche 1	Crous	26 000 000 €	6 000 000 €	23,08%	1 500 000 €	1 300 000 €	1 200 000 €	1 500 000 €	- €	500 000 €	- €
OC18	Me étudiant site de l'hôpital	Crous	6 910 000 €	1 000 000 €	14,47%	- €	200 000 €	- €	400 000 €	- €	- €	400 000 €
Sous-total versements aux établissements porteurs						4 000 000 €	2 500 000 €	2 100 000 €	1 900 000 €	600 000 €	500 000 €	400 000 €
OC7	MUI	Sers	15 200 000 €	2 500 000 €	16,45%	2 500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OC19	EMPEGE	Région	21 000 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total des versements						6 500 000 €	2 500 000 €	2 100 000 €	1 900 000 €	600 000 €	500 000 €	400 000 €

ARTICLE 6 : Appels de fonds auprès de l'Eurométropole

Le calendrier des appels de fonds auprès de l'Eurométropole ci-après se substitue à celui prévu à l'article 2 de la convention initiale.

Code opération	Opération	MOA	Montant inscrit	Participation Eurométropole	Prorata	Proposition de programmation de la participation de l'Eurométropole de Strasbourg							
						Vers < 2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OC3	Learning Center	Jnistra	30 200 000 €	1 500 000 €	4,97%	750 000 €	500 000 €	- €	- €	250 000 €	- €	- €	- €
OC12a	Planétarium	Jnistra	7 830 000 €	500 000 €	6,39%	- €	250 000 €	100 000 €	- €	150 000 €	- €	- €	- €
OC12b	Zoologie	Jnistra	10 000 000 €	1 500 000 €	15,00%	- €	- €	500 000 €	600 000 €	- €	- €	- €	400 000 €
OC15	Extension ISIS DC	Jnistra	17 000 000 €	1 000 000 €	5,88%	800 000 €	- €	- €	200 000 €	- €	- €	- €	- €
OC14a	G2EI Manufacture	Jnistra	25 440 000 €	7 000 000 €	27,52%	900 000 €	1 500 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	1 400 000 €	- €	- €	- €
Sous-total versements à l'Unistra				11 500 000 €		2 450 000 €	2 250 000 €	2 200 000 €	2 200 000 €	2 400 000 €	1 800 000 €	- €	400 000 €
OC13	Insa	Insa	24 370 000 €	5 000 000 €	20,52%	600 000 €	600 000 €	1 200 000 €	600 000 €	1 400 000 €	600 000 €	- €	- €
OC16 et OC18	Cité Paul Appel - TransCrous Me étudiante site de l'Unistra	Crous	26 000 000 € 6 910 000 €	- €	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Sous-total versements aux établissements porteurs				16 500 000 €		3 050 000 €	2 850 000 €	3 400 000 €	3 000 000 €	3 200 000 €	600 000 €	600 000 €	400 000 €
OC7	MUJ	Sers	15 200 000 €	1 500 000 €	9,87%	1 500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OC19	EMPEGE	Région	21 000 000 €	7 000 000 €	33,33%	7 000 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total des versements				25 000 000 €		11 550 000 €	2 850 000 €	3 400 000 €	3 000 000 €	3 200 000 €	600 000 €	600 000 €	400 000 €

Avenant n°1 à la convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus prévoyant les appels de fonds des subventions

ARTICLE 7 :

Les autres articles de la convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus prévoyant les appels de fonds des subventions signée le 21 février 2011, actualisée le 26 octobre 2016 sont sans changement.

ARTICLE 8 :

Le présent avenant entre en vigueur dès sa signature par les parties.

*

* * *

Fait en huit exemplaires originaux.

A Strasbourg, le

La Préfète de Région Grand Est

Le Recteur de la région académique Grand Est

Le Président de l'Université de Strasbourg

La Directrice générale du CROUS

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président de la Région Grand Est

Le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg